

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 FEVRIER 2015**

Affichée à la porte de la Mairie le 20 février 2015.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 14

Suite à la convocation en date du **neuf février deux mille quinze**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **seize février deux mille quinze à vingt heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames BARON Anne Marie, PARY Isabelle, SEGUIN Véronique, VALLEE Coralie.  
Messieurs BOISSEAU Olivier, BOULONNOIS Frédéric, BUTEZ Sylvain, FELL Didier, FRAMBOURT Laurent, LASSALLE Fabrice, MORAN Eric, PADIEU Christophe, RODRIGUES Rui Pedro.

Absente excusée et représentée :

Madame PICHELIN Stéphanie.

Absente non excusée :

Madame CZENSZ Delphine.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

**ORDRE DU JOUR:**

- \* Election du Secrétaire de Séance.
- \* Approbation du procès verbal de la réunion du 15/12/2014.
- \* Cimetière : tarification des concessions et règlement intérieur.
- \* Voirie : règlementation pour la construction de bateau.
- \* Demande de subvention des associations.
- \* Frais de remboursement des agents.
- \* Elections départementales : permanences du bureau de vote.
- \* Questions diverses :

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- \* Création d'un site internet.
- \* SEPOAS : prolongation du syndicat.
- \* LES FRANCAS : Convention pour l'organisation du centre de loisirs d'été de juillet 2015.

(VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

**ELECTION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance Madame VALLEE Coralie est élu(e) pour remplir cette mission.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRECEDENTE RÉUNION**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2014.  
Le procès verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

## CIMETIERE

### **OBJET : TARIFICATION DES CONCESSIONS.**

Mr le Maire expose qu'à la suite de la construction de 8 cave urnes dans notre cimetière, il est nécessaire de leur fixer un prix de vente ainsi que de réévaluer la vente des autres concessions par rapport au canton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :  
(VOTE : « Pour : 11 – « Contre » : 1 – « Abstention » : 2 )

\* **DE FIXER** les tarifs suivants :

	15 ans	30 ans	50 ans	perpétuelle
Concession de cave urne	<b>550.00 €</b>	<b>750.00 €</b>		
Concession de terrain		<b>350.00 €</b>	<b>690.00 €</b>	<b>990.00 €</b>

\* **D'INSCRIRE** la recette au budget primitif sur le compte 7031 « Concessions et redevances funéraires».

### **OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE.**

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un règlement intérieur afin d'éviter les malfaçons lors d'intervention de travaux des sociétés de pompes funèbres et des particuliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :  
(VOTE : « Pour : 13 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 1 )

\* **D'APPROUVER** le règlement intérieur présenté après rectification de l'article 2 : Ascendant, descendants ou le conjoint à la place de son parent ou ami.

## VOIRIE

### **OBJET : CREATION DE BATEAU.**

Mr le Maire informe de la nécessité de créer une réglementation concernant la création de bateau car celle-ci n'est plus prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne depuis 2 ans et une demande d'intervention de quelques particuliers nous est sollicitée.

Il faut répertorier les différents cas que l'on peut rencontrer lors de traitement des dossiers (nouvelle construction, ancienne construction, modification de clôture existante....)

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, décide : (VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

\* **DE PRENDRE** totalement en charge selon les cas suivants :  
- nouvelle construction sur trottoir existant.  
- ancienne construction sur trottoir existant dont c'est la première création d'ouverture de portail.

\* **DE NE PAS PRENDRE** en charge les cas suivants :  
- modification d'entrée de garage.  
- création d'une 2<sup>ème</sup> entrée de garage.  
- nouvelle construction, trottoir inexistant (reste à la charge de la CCPVA).  
- nouvelle construction sur lotissement privé.

## ASSOCIATIONS

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Après entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :

\* **D'ATTRIBUER une subvention communale** pour l'année 2015 aux associations suivantes :

Nom de l'association	Montant verser en 2015	Vote
AMSAM	700.00 €	« Pour » : 14 - « Contre » : 0 - « Abst » : 0
Comité des fêtes de Vic s/Aisne	150.00 €	« Pour » : 13 - « Contre » : 0 - « Abst » : 1
Pour un sourire	A reporter	« Pour » : 14 - « Contre » : 0 - « Abst » : 0
Secours catholique	0.00 €	« Pour » : 0 - « Contre » : 14 - « Abst » : 0
ONAC bleuet de France	100.00 €	« Pour » : 14 - « Contre » : 0 « Abst » : 0
Ass. Prévention routière	0.00 €	« Pour » : 0 - « Contre » : 14 - « Abst » : 0
Ass. Scolaire St Rémy	0.00 €	« Pour » : 0 - « Contre » : 14 - « Abst » : 0
Secours populaire	0.00 €	« Pour » : 0 - « Contre » : 14 - « Abst » : 0
AFSEP sclérosés en plaques	0.00 €	« Pour » : 0 - « Contre » : 14 - « Abst » : 0

\* **D'INSCRIRE** ces dépenses au Budget Primitif 2015 au compte 6574.

## FRAIS DE REMBOUSEMENT DES AGENTS

### **OBJET : Mme DIAZ Sabrina**

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de déplacement relatifs aux achats de courses et fournitures pour les activités du périscolaire à SOISSONS effectués par Mme DIAZ Sabrina.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **DECIDE :**

(**VOTE** : « Pour » : 14 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0 )

\* **DE PRENDRE** en charge les frais de déplacement pour un montant de 14 € (quatorze euros) qui correspond au calcul suivant :

*[14 (KM parcourus) X 0.25 € (indemnité au KM suivant puissance du véhicule)] X 4 déplacements*

\* **CONFIRME** l'inscription de cette dépense au BP 2015 au compte 6251.

### **OBJET : Mme GIRAUD Elodie**

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais de déplacement relatifs à la formation « secrétaire de Mairie » à SAINS RICHAUMONT effectués par Mme GIRAUD Elodie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
**DECIDE :**

(VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 )

\* **DE PRENDRE** en charge les frais de déplacement pour un montant de 80.00 € (quatre-vingt euros) qui correspond au calcul suivant :

*[320 (KM parcourus) X 0.25 € (indemnité au KM suivant puissance du véhicule)]*

\* **CONFIRME** l'inscription de cette dépense au BP 2015 au compte 6251.

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES**

**OBJET : TABLEAUX DES PERMANENCES**

## **SITE INTERNET**

**OBJET : CREATION D'UN SITE INTERNET.**

Vu la difficulté de créer le site internet de la Commune, Mr Le Maire propose de confier cette mission à un professionnel, celui qui a élaboré le site de la CCPVA.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
**DECIDE :** (VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 ).

\* **DE CONFIER** la création du site de la Commune de PERNANT à Mr Pierre SUDAROVICH.

\* **DE CHOISIR** la formule à 1200.00 € TTC pour la création et les frais de maintenance à 240.00 € TTC par an.

## **SEPOAS**

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS.**

Mr Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la décision de proroger le Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Oise Aisne Soissonnaises pour une durée de six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est donc proposé de modifier l'article 5 des statuts du SEPOAS, à savoir :

Article 5 : Durée :

La durée du Syndicat est prorogée jusqu'au 31 décembre 2015.

Nouvel article 5 : Durée :

La durée du Syndicat est prorogée jusqu'au 31 décembre 2021.

Considérant l'avis favorable du Comité Syndical du SEPOAS, en date du 28 janvier 2015, sur cette modification statutaire,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
**DECIDE :** (VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 ).

\* **D'ACCEPTER** la demande de modification des statuts du SEPOAS.

## LES FRANCAS

### OBJET : CONVENTION.

Les Francas propose d'organiser notre centre d'été de juillet 2015, et demande de signer la convention relative à l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement afin de faire leur demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Aisne au plus tôt.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,  
**DECIDE** : (VOTE : « Pour : 14 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0 ).

\* **DE SIGNER** la convention des FRANCAS.

## Questions diverses

Mr LASSALLE voudrait des interdictions de stationner rue de la Pierre Laye (côté Mr DUCRET).

Commémoration du 14 juin 2015 : Mr RODRIGUES fait appel aux bénévoles.

Mme PARY n'est pas contente concernant le 14/06 car c'était initialement la date de la brocante.

Mr RODRIGUES parle de mettre en place un bar associatif à partir de septembre et de globaliser l'association pour ouvrir à tous les habitants.

50 PC sont arrivés dans la salle informatique.

Mr FELL dit ne pas avoir reçu l'invitation au repas des anciens.

Mr PADIEU dit que les comptes rendus, ordre du jour et convocations seront envoyés par mail.

Mr BOISSEAU a besoin d'une attestation de réserve incendie, Mr FRAMBOURT soulève les problèmes de couverture du réseau.

Mr BUTEZ demande à ce que les panneaux de rues soient changés. (ex rue de l'Eglise).

Mr FRAILLON demande des nouvelles de la petite couture : le dossier est parti en sous-préfecture.

Il évoque un problème d'écoulement d'eau entre le 22 et 24 rue de Poussemy.

Le regard est descellé au 24 rue de Poussemy (boîte de branchement assainissement).

Demande également des trottoirs : un dossier est déposé pour 200 m car bordure très boueuse.

Aménagement de la rue de la Pierre Laye : à étudier avec la voirie départementale pour la pose de ralentisseurs car c'est une route départementale.

La séance est levée à 23h15 .

-----O-----

Suivent les signatures de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2015 ;

Christophe PADIEU, Maire	Stéphanie PICHELIN, 1er Adjoint	Laurent FRAMBOURT, 2ème Adjoint
Olivier BOISSEAU, 3ème Adjoint	Coralie VALLEE, 4ème Adjoint	Anne-Marie BARON
Sylvain BUTEZ	Frédéric BOULONNOIS	Delphine CZENSZ
Didier FELL	Fabrice LASSALLE	Eric MORAN
Isabelle PARY	Pedro RODRIGUES	Véronique SEGUIN